

# LES CONDITIONS DE TRAVAIL À HONG-KONG COMME DOMESTIQUE

Gina a quarante-neuf ans et mère de quatre enfants. Au cours de sa vie, elle a passé dix-huit ans à l'étranger comme domestique, dont treize ans comme mère monoparentale.

Elle a vécu onze ans à Hong Kong et son dernier salaire était de cinq cente-soixante dollars américain par mois.

La loi de Hong Kong autorise les employeurs à demander au travailleur domestique d'accomplir des tâches jusqu'à seize heures par jour, six jours par semaine. Chaque dimanche, elle a droit à une pause de douze heures, soit de huit heures à vingt heures. Elle doit respecter le couvre-feu et ne peut jamais dormir hors du foyer de l'employeur, de par la loi. Elle a droit à deux semaines de vacances afin de retourner à la maison tous les deux ans.

En l'absence d'un employeur, la loi de Hong-Kong permet aux travailleurs domestiques migrants (MDW) de disposer d'un permis temporaire de deux semaines seulement pour trouver un nouvel emploi. Ce délai est très court, imposant une grande pression sur ces femmes pour ne pas quitter leur emploi. Comme conséquence, se conformer aux demandes de l'employeur est très difficile. En plus, les commissions aux agences d'emploi peuvent représenter plusieurs mois de salaire, ce qui est très couteux pour les domestiques.

Son principal employeur:

Durant presque 8 ans, elle a été embauchée par une famille composée de deux personnes âgées et de leur fille célibataire, qui elle agissait comme patronne. Cette femme était très dure avec elle, en raison de son refus de lui accorder les faveurs sexuelles qu'elle souhaitait obtenir d'elle! Elle envahissait constamment sa vie privée. Par exemple, en commentant ses choix en matière

de sous-vêtements ou simplement sur son habillement. Elle lui refusait l'accès au réseau internet de l'appartement, ce qui l'obligeait à acheter du temps de réseau sur son téléphone afin de parler à ses enfants. Elle n'avait pas droit à des appels lorsqu'elle travaillait. Avant de quitter pour ses premières vacances, sa patronne l'amenait chez le médecin et une fois sur place, elle insistait pour qu'elle obtienne une injection d'oestrogène comme moyen de contraception, ce qui cause évidemment de forts effets secondaires, tel que des maux de tête et des vertiges et ruinait plus souvent qu'autrement ses deux semaines de vacances qu'elle attendait depuis quatre ans pour voir ses enfants...

Elle était rémunérée mensuellement trois mille sept cents-dix dollars HK, ou cinq-cents dollars américain. Sa patronne lui demandait aussi de nettoyer chaque semaine les appartements de ses deux sœurs avec chacune deux enfants, de faire leur lessive respective, de repasser leurs vêtements et parfois de cuisiner pour eux, ce qui n'est pas du tout inclus dans son contrat, au moment de l'embauche. L'employeur lui versait un supplément mensuel de cinq cents HK \$ ou soixante dollars américain. Souvent la nuit, le vieil homme sonnait deux ou trois fois la clochette pour qu'elle l'accompagne à la salle de bain. Elle était souvent épuisée par tout le travail et par un sommeil souvent écourté.

Elle allait au marché tous les jours pour acheter la nourriture. Évidemment, elle n'avait pas le droit de manger les aliments coûteux tels chocolat, fruits de mer, crème glacée, biscuits et desserts qui sont plus dispendieux. Elle n'était jamais invitée à manger à la salle à dîner. Elle était seule à la cuisine.

Chrétienne, elle croit en l'histoire de Jésus-Christ et même si Noël est l'un des jours les plus importants pour elle, sa patronne ne l'a jamais autorisé à aller à la messe de minuit!

Après la messe du dimanche matin, elle utilisait normalement son temps libre au parc de la ville. Des bouteilles d'eau froide dans un grand sac et de la glace qu'elle vendait sur place, en plus d'une trousse de manucure offrant ses services aux visiteurs du parc, lui permettait d'avoir un peu de revenus supplémentaires. Elle retournait en général à vingt-deux heures, après une longue journée au parc et un petit repas dans un resto. Automne deux mille-seize, après plus de sept ans et dix mois de travail ardu pour cet employeur ingrat, elle a été licenciée. C'était un dimanche matin, avant de prendre sa journée de congé, que sa patronne lui dit de faire ses bagages et de ne plus revenir. La raison, elle affirmait que le délai de deux heures après le couvre-feu violait son contrat. Le fait est que l'employeur

semblait avoir découvert qu'elle cherchait un autre emploi avec de meilleures conditions de travail.

De retour aux Philippines pour une courte période, elle a dû passer à nouveau tous les tests médicaux requis par l'agence afin d'être admissible à un nouvel emploi. Ce novembre, elle retourne à Hong Kong travailler pour une famille de quatre personnes. Un des jeunes enfants dort en permanence dans sa chambre. Malgré le travail acharné avec un jeune enfant et un nouveau-né, elle a apprécié à juste valeur ce dernier employeur qui lui a témoigné gratitude et respect.